



Schweizerische
Interpretenstiftung



Fondation suisse des
artistes interprètes SIS

Rapport annuel 2017

Sommaire

3..... Avant-propos de la présidente

4..... Comptes annuels 2017

5..... Culture

7..... Santé

8..... Social

9..... Administration



Avant-propos de la présidente

La Fondation suisse des artistes interprètes SIS s'engage depuis 25 ans en faveur des interprètes en Suisse. Outre l'encouragement de projets d'une manière générale, nos priorités sont la sécurité sociale et la santé des acteurs culturels. Nous les soutenons dans des situations de détresse, que ce soit par le biais de conseils et d'aides de relais pour les artistes ou par le biais de l'encouragement de manifestations et de projets dans le domaine de la prévention de la santé (p.ex. le symposium annuel de l'Association suisse de Médecine de la Musique SMM et les événements sur la protection auditive de SONART) ou les mesures prises en vue de prévenir et d'alléger les conséquences d'accidents et de maladies professionnelles. Nous offrons par ailleurs une protection juridique et menons des procès exemplaires afin de changer durablement, et sur le plan structurel, la situation des acteurs culturels.

Nous faisons cela avec beaucoup de passion tout en étant conscients que tous les acteurs culturels assument d'abord eux-mêmes la responsabilité pour leur santé et leur sécurité sociale. Nous sommes toutefois convaincus que la SIS doit donner encore plus de poids aux domaines de la prévention de la santé et de la sécurité sociale. Sensibiliser les acteurs culturels au fait qu'il faut prendre au sérieux la sécurité sociale (donc p.ex. la prévoyance vieillesse) avant qu'il ne soit trop tard, et encourager la promotion en

matière d'égalité, sont des sujets qui nous préoccupons davantage ces prochaines années.

Nous devons convaincre les acteurs culturels qu'ils ne doivent faire aucun compromis lorsqu'il s'agit de leur santé, qu'il est indispensable de se faire accompagner et conseiller par l'association SMM ou d'autres associations professionnelles, qu'il faut profiter des offres existantes afin de se protéger (p.ex. en commandant des protections auditives sur mesure) et suivre les recommandations relatives à la charge sonore maximale pour leur ouïe. Ce ne sont que deux exemples parmi d'autres. Personne ne pourra ôter la tristesse et le désespoir ressentis une fois qu'ils seront durablement atteints dans leur santé.

Je remercie les membres du nouveau Conseil de fondation pour leur collaboration remarquablement constructive et l'équipe de la SIS, Lisa Gyger, Kari Zbinden et Sara Pepe, pour l'excellent travail accompli.

Cordialement



Esther Roth



Comptes annuels 2017

Durant l'année sous revue, la fondation a reçu des fonds en provenance des 10% retenus à des fins culturelles et sociales émanant des groupes d'ayants droit phonographique et audiovisuel de la société de gestion Swissperform (SWP). Des recettes supplémentaires résultent du produit de la fortune de la fondation, de la dissolution des provisions des interprètes des domaines phonographique et audiovisuel (2009) de SWP et de la dissolution des provisions issues de la répartition dans le domaine phonographique et audiovisuel 2011 que la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG effectue sur mandat de Swissperform.

Recettes	CHF
Déduction culturelle et sociale SWP interprètes groupe phonographique	905'148.40
Déduction culturelle et sociale SWP interprètes groupe audiovisuel	108'478.15
Dissolution de provisions SWP interprètes groupe phonographique 2009	608'300.45
Dissolution de provisions SWP interprètes groupe audiovisuel 2009	28'849.74
Dissolution de provisions SIG répartition groupe phonographique 2011	6'408.63
Dissolution de provisions SIG répartition groupe audiovisuel 2011	64'421.83
Autres dons	0.00
Produit financier*	75'821.40
Total recettes	1'797'428.60

Dépenses	CHF
Culture	1'155'029.10
Santé	217'775.53
Social	169'077.20
Administration	255'649.75
Total dépenses	1'797'531.58

Profits/Pertes	- 102.98
-----------------------	-----------------

* L'essentiel du produit financier provient du prêt de CHF 3,8 millions garanti hypothécairement pour l'immeuble sis Kasernenstrasse 15, à Zurich. La totalité du produit des intérêts revient à la fondation. Le reste représente les intérêts bancaires.

Les comptes annuels ont été révisés en mai 2018 par la société PwC AG, Zurich.

Culture

La culture est le domaine d'activité principal de la fondation. Près de 80% des recettes annuelles de la fondation servent au soutien de spectacles et de tournées d'artistes interprètes. Des experts en Suisse alémanique et en Romandie se chargent d'évaluer les demandes de soutien financier et de décider des montants attribués (jusqu'à CHF 5'000 maximum). Les experts reçoivent un forfait de CHF 25 par dossier traité.

Un total de 953 demandes a été enregistré en 2017 (contre 962 en 2016), parmi elles 607 (contre 583 en 2016) ont reçu une réponse positive et 343 (contre 377 en 2016) une réponse négative. 3 demandes ont été retirées (2 en 2016). Il ne restait aucune demande en suspens à la fin de l'année.

Durant l'exercice, les montants suivants ont été octroyés dans le domaine de la culture:

Demandes	2017			2016		
	Demandes acceptées	Montant alloué	Budget 2016 Report 2015	Demandes acceptées	Montant alloué	Budget 2015 Report 2014
Classique	191	225'650	254'300 + 26'814	189	242'950	230'000 + 28'764
Pop/rock	81	126'250	138'200 + 8'766	85	134'950	125'000 + 11'716
Jazz	124	148'450	138'200 + 12'166	132	133'000	125'000 + 14'266
Danse	31	81'500	66'300 + 16'717	20	56'500	60'000 + 8'217
Théâtre	127	204'250	215'600 + 102'400	102	158'500	195'000 + 56'400
Comédie musicale	4	6'000	5'500 + 5'000	4	5'500	5'000 + 4'000
Multimédia	7	6'000	5'500 + 0	6	6'000	5'000 + 1'000
Musique folklorique	23	88'700	88'400 + 9'000	29	81'000	80'000 + 6'000
Catégories multiples	18	113'500	133'000 - 7'284	16	105'750	100'000 - 1'534
Total	606	1'000'300	1'218'579	583	924'150	1'053'829

Ces montants ne coïncident pas avec les dépenses effectives pour 2017 indiquées à la page 3, étant donné que des paiements peuvent être effectués après la clôture de l'exercice.

Montant total des projets non bouclés (état: 31.12.17):

Projets non bouclés/non payés	2016	CHF 63'200.-
Projets non bouclés/non payés	2017	CHF 386'200.-

Demandes avec montants plus conséquents

Les projets suivants ont obtenu un montant de soutien supérieur à CHF 5'000 par le Conseil de fondation:

Musique folklorique	CHF
43e Prix Walo 2017	40'000.00

Rock/Pop

M4Music, Showcase Stage 2017	8'000.00
------------------------------	----------

Catégories multiples

Swiss Music Export, contribution d'exploitation 2017	50'000.00
Swiss Music Awards 2017	30'000.00
Prix Walo-tremplins 2017	10'000.00

Projets FIM et FIA

Des fonds ont été retenus les précédentes années pour couvrir les frais de voyage et d'hébergement des représentants de pays en situation financière faible participant à des meetings des organisations internationales FIM (International Federation of Musicians) et FIA (International Federation of Actors). La SIS reçoit des demandes de soutien à intervalles irréguliers de la part de ces organisations pour les finalités indiquées ci-dessus. Ces fonds versés ne grèvent pas les comptes de la fondation durant l'exercice sous revue, étant donné qu'ils proviennent de réserves affectées à cet effet.

FIM 2017	6'836.45
FIA 2017	7'593.41



Santé

Jusqu'en 2017, le groupe d'experts santé traitait toutes les demandes et les cas de protection juridique. La Fondation veut désormais harmoniser les domaines santé, social et culture. Le groupe d'experts santé a été dissout et ses membres présents remerciés lors d'un repas organisé à l'issue du symposium de la SMM. Pia Bucher fait désormais partie du Conseil de fondation comme experte pour toutes les questions relatives à la santé. Cette année encore, la SIS a traité régulièrement des cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Elle s'est engagée comme suit:

Projets et manifestations

SMM conseils	6'000.00
SMM page NZZ	3'780.00
SMM Symposium médecine de la musique 2017	25'000.00
SONART, events protection auditive 2017	1'839.10
Frais d'avocat et de procédure, protection juridique	31'156.43
Total dépenses santé	67'775.53

Social

La Fondation suisse des artistes interprètes SIS peut venir en aide à des artistes interprètes et à leurs proches se trouvant en situation de détresse, par ex. en leur octroyant des prêts sans intérêts ou à des taux avantageux, des aides de relais et/ou en négociant avec des créanciers. Dans le domaine social, les décisions sont prises par le Conseil de fondation.

La SIS s'engage au sein de l'association «das NETZ» avec les fondations de prévoyance de SUISA, ProLitteris, SUISSIMAGE et la Forberg Stiftung. «das NETZ» est un réseau d'anciens travailleurs sociaux qui conseillent et encadrent sur mandat des artistes se trouvant en situation de détresse, déchargeant ainsi l'administration de ces fondations. La contribution d'exploitation de «das NETZ» s'élève à CHF 5'000.

4 demandes d'aide sociale ont été enregistrées et soutenues en 2017. Au total, **CHF 13'777.20** ont été versés à des cas en cours.



Administration

Administration

Le transfert de l'actariat de Bruno Marty à Lisa Gyger au 1^{er} septembre 2017 a entériné la séparation formelle de la SIS et de la SIG. La SIG continue à fournir son infrastructure et des services à la SIS, ceux-ci se composent essentiellement de travaux de secrétariat et de comptabilité fournis par Sara Pepe. Lisa Gyger (actuaire) et Kari Zbinden (traitement des demandes de soutien) ont un contrat à durée indéterminée et sont employés avec un taux d'occupation de 40% chacun.

Frais administratifs

Les frais administratifs s'élevant à **CHF 160'106.-** se composent de:

- Frais de personnel (salaires, jetons de présence aux séances, forfait de la présidence, cotisations sociales, etc.)
- Administration (loyer, infrastructure, informatique, frais de déplacement et de représentation, etc.)
- Vérifications des comptes et conseils

Organes de la SIS

Le Conseil de fondation est élu respectivement réélu tous les deux ans par les interprètes de phonogrammes lors de l'assemblée des délégués de Swissperform. Le Conseil de fondation se constitue lui-même. Il désigne le président et le vice-président.

Le Conseil de fondation élit les experts traitant les demandes de soutien culture et l'actuaire.

Conseil de fondation

Esther Roth, présidente
Mischa Greull, vice-président
Yvonne Burckhardt
Alexandra Egli
Thomas Wild
Anna Balbi
Pia Bucher

Les noms des experts (demandes de soutien dans le domaine de la culture) ne sont pas communiqués, afin de protéger ceux-ci de toute influence et prise de contact des requérants de soutien.



Mentions légales

Responsable du contenu
Lisa Gyger, actuaire

Textes
Esther Roth, Lisa Gyger, Sara Pepe

Conception et mise en page
zweidesign.ch, St. Gallen

Photos
Rahel Krabichler, fotografinbern.ch
Photo Esther Roth: Kirsten Thomas

Toute utilisation du contenu requiert l'autorisation
de la Fondation suisse des artistes interprètes SIS

©2018 Fondation suisse des artistes interprètes SIS

Contact

Fondation suisse des artistes interprètes SIS
Kasernenstrasse 15
CH-8004 Zürich
Tél: +41 43 322 10 60
E-Mail: info@interpretenstiftung.ch

www.interpretenstiftung.ch

